

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

115^{ème} séance

Lundi 23 octobre 2017

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour proposé pour la séance du lundi 23 octobre 2017.

2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 22 juin 2017

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 22 juin 2017.

3. Budget rectificatif n°2

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Par 14 voix pour, 5 abstentions

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **25 737 ETPT** sous plafond et **7 597 ETPT** hors plafond
- **3 786 249 367 €** en Autorisations d'engagement dont :
 - **2 519 848 012 €** en personnel
 - **1 163 489 439 €** en fonctionnement, investissement non programmé
 - **102 911 916 €** en investissement programmé
- **3 746 825 725 €** de crédits de paiement
 - **2 519 848 012 €** en personnel
 - **1 128 023 201 €** en fonctionnement, investissement non programmé
 - **98 954 512 €** en investissement programmé
- **3 516 349 332 €** de prévisions de recettes
- **- 230 476 393 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **223 731 434 €** de variation de trésorerie

- - **335 479 390 €** de résultat patrimonial
- - **163 985 513 €** de capacité d'autofinancement
- - **375 476 393 €** de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

4. Européanisation de la Société civile Mercator Océan

Le Conseil d'administration approuve par 16 voix pour, 3 abstentions l'acquisition par le CNRS de 200 parts sociales de la Société civile Mercator Océan pour un montant d'1 euro par part, puis la cession d'un maximum de 80 parts, pour un montant de 2 000 euros par part, sur la période 2017 – 2018 en vue de l'entrée au capital de partenaires européens.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

5. Participation à l'établissement public national de coopération à caractère administratif « Campus Condorcet »

Le Conseil d'administration approuve par 11 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions la participation du CNRS à l'établissement public national de coopération à caractère administratif « Campus Condorcet ».

6. Création de CNRS@CREATE sous forme de « Company Limited by Guarantee »

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la création de CNRS@CREATE sous forme de « Company Limited by Guarantee », structure de droit singapourien.

Le Conseil d'administration autorise le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

7. Révision du périmètre de consolidation des comptes du groupe CNRS

1- Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les critères d'appréciation du caractère significatif d'une entité qui sont fixés comme suit :

En application du II de l'article L.233-19 du code de commerce, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors de la consolidation si elle ne présente pas un caractère significatif.

Est considérée comme non significative toute entité remplissant les deux conditions cumulatives suivantes :


- elle est placée sous influence notable, au sens de l'article L.233-17-2 du code de commerce, de l'entité mère ;
- les capitaux propres de l'entité représentent, à la date de clôture de l'exercice précédent, moins de 5 % du montant total des capitaux propres du groupe consolidé, ceux de l'entité inclus.

2- Le Conseil d'administration approuve la modification du périmètre de consolidation du groupe CNRS défini par sa délibération du 3 décembre 2009 comme suit :

- sont placées sous contrôle exclusif les entités suivantes : CNRS Editions SA, Fist SA (soit 2 entités) ;
- sont placées sous contrôle conjoint les entités suivantes : Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL), Observatoire Européen Gravitationnel (EGO), Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM), Canada France Hawaii Telescope Corporation (CFHTC), Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM), Synchrotron Soleil (soit 6 entités) ;
- aucune entité significative n'est placée sous influence notable.

Fait à Paris, le 23 octobre 2017

Le Président



Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

115^{ème} Séance

Lundi 23 octobre 2017

Président de séance

M. Alain FUCHS

Sont présents :

M. Alain BERETZ

M. François COURAUD

M. Nicolas HENGY

Mme Gilberte CHAMBAUD

Mme Christine MUSSELIN

Mme Hélène ROCHE

M. Sylvain DELAITRE

M. Olivier DELABROY

M. Serge GOLDSTEIN

DESROCHES

M. Patrick MONFORT

M. Jean-Paul HERTEMAN

Mme Agnès PAILLARD

M. Georges DEPEYROT

Mme Josiane TACK

M. Yannick BOURLES

M. Christophe BLONDEL

Sont absents :

M. Pierre MUTZENHARDT (pouvoir à M A.FUCHS)

M. Bernard DAUGERAS

M. Gérard DUMAS

Mme Marie-Noëlle SEMERIA (pouvoir à Mme H.ROCHE)

Membres avec voix consultative et invités :

Voix consultative :

Mme Anne PEYROCHE

M. Christophe COUDROY

M. Bruno CHAUDRET

Mme Marie-Laure INISAN-EHRET

Invités permanents :

Mme Marie-Hélène BEAUVAIS

M. Jean-Marc OLERON

M. Pierre COURAL

M. Michel MORTIER

Mme Catherine DELPECH

Mme Pascale ACCARD

Invités ponctuels :

M. Bruno BLANKE

M. Gabriel CHARDIN

Mme Marie-Pierre COMETS

Mme Myriam FADEL

M. Jean-Yves MARZIN

M. Patrick NEDELLEC

M. François-Joseph RUGGIU

M. Jean-Noël VERPEAUX